



**COMMUNE DE MEGEVETTE**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018**

**AFFICHE le 26 OCTOBRE 2018 - N° D'ORDRE : 28/2018**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Nombre de conseillers :</u>
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le onze octobre, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2018

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, BERGOEN Gérard, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MANGIER Lionel, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENT EXCUSE : CORBET Franck, ayant donné procuration à DECROUX Rémy

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane

**ORDRE DU JOUR**

1. Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
2. Participation à l'achat du WISC 5 – Psychologue scolaire
3. CDG74 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire
4. Demande de subvention
5. Restructuration des gîtes ruraux – demande de subvention
6. COMPTABILITE – décision modificative
7. PERSONNEL COMMUNAL – ratios d'avancement de grade – création et suppression d'emplois
8. ONF – achat de parcelles forestières
9. DEVIS
10. URBANISME
11. DIVERS

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2018**

Aucune remarque : le compte-rendu est approuvé.

**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SARL FORESTIER MACONNERIE (réfection des murs du cimetière)

➤ devis accepté le 28/09/2018 29 439,60 € TTC

SARL BERTHAUD (démolition de la fruitière)

➤ devis accepté le 28/09/2018 42 000,00 € TTC

## **2. PARTICIPATION A L'ACHAT DU WISC 5 – PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

**D53\_2018**

### **OBJET : PARTICIPATION DU COUT DE L'ACHAT DU WISC-5 – PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire :

➤ donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'inspecteur de l'Education Nationale de Bonneville nous informant qu'une nouvelle psychologue scolaire a été nommée sur Bonneville et reprendra dans son secteur d'intervention les communes de Peillonex et de Marcellaz. Celles-ci seront sollicitées pour l'achat du WISC-5 sur Bonneville et ne participeront donc pas à celui de la psychologue de Saint-Jeoire.

Cela a pour conséquence une modification de la répartition du coût de l'achat.

➤ présente à l'assemblée le tableau de répartition rectifié où il est compté 1,20 € par élève, (55 élèves pour notre commune).

➤ demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 12 voix pour, (M. BEGAIN Nicolas absent)*

- donne son accord pour la prise en charge de cet équipement pour un montant de 66 € pour 55 élèves.

## **3. CDG74 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE**

**D54\_2018**

### **OBJET : ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal,

- qu'il est opportun pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service,
- que dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de Haute-Savoie, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié, ce qui, de par le nombre de fonctionnaires concernés, est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées,
- que la commune a décidé de rejoindre la procédure de consultation et a donné mandat en ce sens au CDG74,
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie a informé la collectivité de l'attribution du marché au groupement SIACI Saint Honoré/GROUPAMA et des nouvelles conditions du contrat.

Après analyse de la proposition au regard des clauses du contrat, des garanties, de la couverture actuelle, des taux de sinistralité de la commune de la pyramide des âges, des postes occupés, et des primes actuellement versées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal/ Syndical de donner suite à cette proposition et d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2019) avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.

### Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis :
    - Décès
    - Accident et maladie imputable au service
    - Longue maladie, longue durée (avec suppression de l'éventuelle franchise en maladie ordinaire lors d'une requalification)
    - Maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant
    - Maladie ordinaire.
- Le temps partiel thérapeutique, la mise en disponibilité d'office pour maladie, l'infirmité de guerre et l'allocation d'invalidité temporaire sont inclus dans les taux.

La formule de franchise retenue est une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

Soit un taux global de **5,29 %**.

L'assiette retenue pour calculer la cotisation est composée obligatoirement du Traitement indiciaire brut.

### Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (rémunérés moins de 28 heures par semaine) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

- Risques garantis :
  - Accident et maladie professionnelle
  - Grave maladie
  - Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant
  - Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours consécutifs par arrêt
  - Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Soit un taux global de 0,91%

A ces taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG74 pour sa gestion du contrat. Ces frais représentent 0,16% du Traitement Indiciaire Brut assuré pour les agents CNRACL et 0,07% du Traitement Indiciaire Brut assuré pour les agents IRCANTEC.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour,*

- **ADHERE** au contrat groupe d'assurance des risques statutaires selon la proposition faite par Monsieur le Maire,
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **4. DEMANDE DE SUBVENTION**

**D55\_2018**

### **OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE -2018**

Monsieur le Maire :

- donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'Ecole de Musique Intercommunale pour une demande de subvention, dans le cadre de la convention liant cette Ecole de Musique Intercommunale (EMI Do Ré) à la CC4R (délibération du 10 juin 2013). La part communale du financement revient à 111 € arrondis par élève mineur pour l'année 2017/2018, soit 1 élève pour notre commune.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 11 voix pour et 2 abstentions,*

- accepte de participer au financement de l'Ecole de Musique Intercommunale pour l'année 2018, pour un montant de 111 €.
- dit que ce montant sera imputé au compte 6574 du budget principal 2018.

## **5. RESTRUCTURATION DES GITES RURAUX – DEMANDE DE SUBVENTION**

**D56\_2018**

Monsieur le Maire :

- donne lecture aux membres du conseil municipal de la réponse de la Région concernant notre courrier du 11 septembre 2018 demandant l'inscription de notre projet de rénovation de nos gîtes communaux dans « l'acte2 du plan montagne Région Auvergne-Rhône-Alpes » pour une aide financière.
- il informe l'assemblée que les dispositifs du plan montagne, volet hébergement, ne permettent pas de répondre pour l'instant à notre demande. Cependant, les élus régionaux ont émis le souhait de les faire évoluer (fin 2018 ou tout début 2019), ce qui pourrait permettre de rendre éligible notre demande.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour,*

- demande au Maire de réunir tous documents utiles afin de pouvoir déposer cette demande de subvention auprès de la Région, dès que ce dispositif entrera en vigueur.

## **6. COMPTABILITE – DECISION MODIFICATIVE**

**D57\_2018**

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE/VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'alimenter les comptes suivants du budget général, en raison du dissolution du Syndicat des Alpes du Léman, à savoir :

- 002 : excédent antérieur reporté en fonctionnement
- 001 : excédent antérieur reporté en investissement

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour :*

- AUTORISE les virements de crédits ci-après:

#### **BUDGET PRINCIPAL**

<b>Dépenses/Recettes Fonctionnement/Investissement</b>	<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANTS</b>
RF	002	+ 1 826,85
DF	60632	- 1 826,85
RI	001	+ 4 580,29
DI	2315	- 4 580,29

## **7. PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS**

**D58\_2018**

### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL –PROJET DE RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Afin de fixer les ratios d'avancement de grade, (obligatoire pour chaque grade d'avancement), Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet de détermination du taux de promotion d'avancement de grade.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour :*

- souhaite appliquer le taux à 100 % pour tous les grades d'avancement, pour toutes les filières, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.
- dit que cette décision sera prise lors d'une prochaine réunion, après avis du Comité Technique du CDG74, conformément à la réglementation en vigueur.

**D59\_2018**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI –  
DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

- Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires,  
*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour,*

**DECIDE :**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur.
- la création à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe .

**PRECISE :**

- que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2019.

**ADOpte :**

- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, à savoir :

<b>GRADES</b>	<b>DATE DELIBERATIONS</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL EFFECTUE</b>	<b>POURVUS : OUI/NON/PARTIELLEMENT</b>
<b>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe (secrétaire de Mairie)</b>	<b>11/10/2018</b>	<b>35/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
<b>Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe (agent de gestion administrative)</b>	<b>20/11/2014</b>	<b>26/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe (pour des besoins occasionnels)	07/07/2006	17 <sup>1/2</sup> /35 <sup>ème</sup>	NON
<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	<b>14/12/1992</b>	<b>35/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
<b>Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>31/03/2009</b>	<b>14/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
<b>Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>22/01/2009</b>	<b>18/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe <i>service voirie</i> (pour des besoins occasionnels)	26/08/2005	35/35 <sup>ème</sup>	NON
<b>Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe <i>service espaces verts et divers</i></b>	<b>28/10/2011</b>	<b>35/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe (pour des besoins occasionnels)	26/08/2005	TNC	NON
<b>A.T.S.E.M Principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>26/10/2017</b>	<b>31,19/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>
<b>Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>12/07/2018</b>	<b>30,15/35<sup>ème</sup></b>	<b>OUI</b>

**8. ONF – ACHAT DE PARCELLES FORESTIERES**

**D60\_2018**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'acquisition de parcelles forestières, section C n°1130, 1134 et 1135 au prix total de 4 800 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
par 13 voix pour,*

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire au prix total de 4 800 €.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents s'y référant.

## 9. DEVIS

MEYNET-METAL : (modification) concerne la porte ascenseur de l'école  
5 005,20 € TTC au lieu de 4 398,48 € TTC

- devis accepté (annule et remplace le devis n°218.549 du 12/06/2018

AKENES : (mission de maîtrise d'œuvre) : réaménagement du cimetière

- devis accepté pour la tranche ferme d'un montant de 5 803,20 € TTC (M. Julien GAMBARINI ayant quitté la séance)

ARPENT'ALP : aménagement du cimetière

- devis accepté d'un montant de 1 080,00 € TTC

ARPENT'ALP : (régularisation du terrain de pétanque)

- devis accepté d'un montant de 720,00 € TTC

## 10. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	demandeur	terrain	commentaires	Accordé le	Refusé le
PC07417417C 0005 Modif01	06/10/ 2018	M. ROTTENAU	A 666 1088	Couleur de toiture+ enrochement porte de garage + Abris En cours		
DP 074174 C 0006	16/04/ 2018	M. POIRRIER- ARTUSIO	837, Route de la vallée du Risse D 3190	Remplacement de fenêtres En cours		
DP 074174 C 0013	31/08/ 2018	GREEN PLANET M. et Mme BELLANGER	118, Impasse du Grand Pré C 2049	Système Photovoltaïque	20/09/ 2018	
DP 074174 C 0014	12/09/ 2018	M. et Mme BOCQUET	57, Route de la vallée du Risse D 2587	Toit, ouverture, bardage	08/10/ 2018	
DP 074174 C 0015	12/09/ 2018	M. GEVAUX	213, Chemin de la Culaz D 1739	Porte fenêtre	08/10/ 2018	

## 11. DIVERS

- Aménagement du studio de l'auberge communale
- Téléthon : samedi 8/12/2018 (réunion le lundi 05/11/2018 ) 20 heures
- Carrefour à Chauméty : suppression du panneau d'agglomération

### PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 novembre 2018 à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

*Séance levée à 21 heures 45*